

La santé avant tout

De plus, le maire, Bernard Debreu, considère bien entendu que **la santé des enfants, des enseignants, des parents, et des personnels communaux doit primer**. C'est pourquoi Il a proposé de maintenir fermées les écoles maternelles et élémentaires de Seclin. Proposition acceptée d'un commun accord.

Enfants des personnels prioritaires et en difficulté scolaire

En revanche, la Ville continuera à accueillir, comme elle le fait depuis le début du confinement, les enfants des **personnels prioritaires** : professionnels de santé, policiers, gendarmes, pompiers, enseignants... Pour tenir compte de la situation sociale, psychologique et pédagogique très délicate de certains enfants, les élèves **en difficulté scolaire** repérés par les enseignants seront également accueillis **à partir du jeudi 14 mai 2020**. Ce sont donc a priori 68 élèves qui seront encadrés par les enseignants de Seclin, et la Ville mettra autant d'agents communaux que nécessaire.

Toutes les précautions sanitaires

Il faudra :

- **Nettoyer et désinfecter** plusieurs fois par jour les classes, mobiliers, objets qui auront pu être touchés pendant la journée
- **Servir et desservir** les paniers repas gratuits apportés le midi par la cuisine centrale directement dans chaque classe
- **Assurer l'accueil périscolaire** du matin et du soir
- Maintenir les **ATSEM** dans les classes maternelles
- Définir **des sens de circulation** dans les écoles et les classes, espacer les tables et chaises à distance réglementaire
- Mettre à disposition **tout le matériel nécessaire au respect du protocole sanitaire** défini par le Ministère de l'Education Nationale.

Toujours d'un commun accord avec tous les acteurs de cette rentrée scolaire particulièrement compliquée, le maire et la Ville feront **le point à la fin du mois de mai**, afin d'évaluer le fonctionnement mis en place, et de le réviser le cas échéant. Les enseignants contacteront les familles concernées pour leur indiquer les modalités pratiques de la rentrée : lieux, horaires, etc...

Une attestation pour les parents qui travaillent

Si le parent (en cas de famille monoparentale) ou les deux parents sont requis par leur entreprise pour revenir travailler en présentiel après le 11 mai, ils peuvent télécharger une attestation du maire stipulant que les écoles publiques maternelles et élémentaires de SECLIN sont fermées au moins jusqu'au 29 mai. Les parents concernés pourront produire cette attestation auprès de leur employeur, prouvant qu'ils sont obligés de garder leur(s) enfant(s). En effet, ce statut « garde d'enfant » est un droit prévu par le gouvernement au moins jusqu'au 29 mai (d'autres décisions gouvernementales interviendront fin mai).

Voici les modalités pour obtenir cette attestation du Maire :

- **La télécharger à partir du 7 mai sur le portail famille du site internet www.ville-seclin.fr**
- **ou contacter le service Affaires scolaires par mail : ecoles@ville-seclin.fr**
- **ou au 03.20.62.91.15 à partir du 11 mai**

Masques en tissu au porte à porte

Plus de 2.300 masques en tissu avaient déjà été distribués gratuitement par la Ville, depuis la mi-avril, aux Seclinois(es) de plus de 60 ans ou de santé fragile, grâce à nos valeureuses couturières bénévoles. On ne le redira jamais assez : mille mercis à Géraldine Bisiaux, Nathalie Gallois, Georgie Grave, Christine Lecourt, Marie-José Marion, et Stéphanie Tonnel !

Tous les masques livrés à domicile

En parallèle, la Ville a commandé **15.000 masques** en tissu lavables et réutilisables. C'est finalement l'entreprise Lener Cordier d'Hazebrouck qui a pu les livrer à partir de la semaine dernière. Ces masques sont homologués par la Direction Générale de l'Armement en catégorie 1, ce qui signifie que leur filtration des particules est très performante. D'ailleurs Lener Cordier fournit également la gendarmerie et la Région. Ces masques ont tous été distribués avant le déconfinement par des agents municipaux volontaires directement à votre porte. Les agents ont sonné à chaque domicile et délivré autant de masques que de personnes de plus de 12 ans habitant dans votre foyer. Ces masques peuvent en effet être dangereux pour les moins de 6 ans et doivent être adaptés pour les moins de 12 ans. Des masques pour les 6-12 ans sont en cours de confection.

Si vous étiez absent au moment du passage des agents de la mairie, ceux-ci ont du déposer un carton dans votre boîte aux lettres. Il se peut aussi qu'une boîte ait été oubliée malgré le sérieux et l'enthousiasme des agents volontaires. Dans ce cas, appelez le **numéro vert gratuit 0.800.082.334**, afin de prendre rendez-vous pour venir retirer votre (vos) masque(s).

Rappel : tous les masques en tissu délivrés par la mairie doivent être lavés à 60 degrés avant de les porter, puis après chaque utilisation. Ils sont garantis pour 10 utilisations au moins. Afin de les conserver le plus longtemps possible, il est conseillé de les mettre dans une casserole d'eau savonneuse frémissante. Après quelques minutes dans l'eau chaude, les rincer, puis les sécher au sèche-cheveux. Les masques ne peuvent pas être portés plus de 4 heures d'affilée.



Les déchèteries rouvertes



La Métropole Européenne de Lille a décidé de rouvrir la déchèterie de la rue de Lorival.

Mais avec des restrictions : uniquement pour les particuliers et pas tous en même temps. Si votre plaque d'immatriculation se termine par un chiffre pair, vous pouvez aller à la déchèterie

les jours pairs, et si le chiffre est impair, vous pouvez y aller les jours impairs. **La déchèterie est ouverte le lundi de 9h à 18h, du mardi au samedi de 7h30 à 18h, et le dimanche de 8h à 13h.**

La collecte des encombrants a également repris. Attention, comme c'est le cas depuis plusieurs années, **Esterra vient récupérer vos encombrants uniquement sur rendez-vous téléphonique préalable au 0.800.203.775**. La Ville espère aussi que la demande de passer d'une à deux collectes des déchets recyclables par mois sera acceptée par la MEL et Esterra. **A suivre...**

Conseil municipal du jeudi 30 avril

C'est un Conseil Municipal inédit qui s'est déroulé jeudi 30 avril 2020, à la fois dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville et par visioconférence sur internet. En raison du confinement, seuls le maire et les 6 présidents de groupes politiques du Conseil étaient présents en mairie. Les 26 autres élus avaient la possibilité de participer aux débats depuis chez eux.

Le maire, Bernard Debreu, a fait **le point sur les dernières mesures gouvernementales et les dispositions prises par la Ville** pour lutter contre la crise du coronavirus.

A l'ordre du jour également : **le vote des subventions aux associations**, avec un coup de pouce aux associations humanitaires qui ont dû faire face à une augmentation très importante des plus démunis dans cette crise sans précédent.

Comme la vie doit reprendre son cours - en respectant toutes les mesures de sécurité, bien sûr -, **le marché public de réfection du terrain synthétique de foot a été attribué**. C'est la société Inovert d'Ennevelin qui a remporté ce marché, suite à l'examen minutieux des qualités techniques et financières de leur projet. 450.000 euros seront consacrés au nouveau terrain de foot synthétique, qui profitera entre autres aux 400 licenciés du Football Club de Seclin. Les travaux se dérouleront cet été, afin que le terrain soit utilisable dès la rentrée de septembre... en espérant vivement que les terrains, salles de sport, piscines soient autorisés à rouvrir d'ici-là.

Les frais d'inscription pour les activités prépayées proposées par la Ville seront reportés en septembre. Ceux qui étaient inscrits à la gym seniors, aux animations piscine, aux cours du CEMEM, aux ateliers théâtre et arts plastiques n'auront donc pas à payer pour le trimestre de la rentrée de septembre.

Enfin, la gestion de la crise n'est pas toujours simple pour les services publics, y compris pour les communes. A Seclin, les agents ont donc dû innover, imaginer et mettre en œuvre dans l'urgence des dispositifs pour s'adapter aux besoins des habitants, sans cesse mouvants : numéro vert, distribution de masques, sécurisation des lieux ouverts au public, entretien, organisation de la rentrée, etc... Comme le stipule la loi de finances rectificative du 15 avril 2020, les communes peuvent verser une **prime exceptionnelle** aux agents particulièrement soumis à la gestion de la crise. C'est ce qu'ont voté les élus de Seclin.



RETROUVEZ TOUTES NOS INFORMATIONS :

- sur notre site internet : www.ville-seclin.fr (rubrique Actualités)
- sur facebook :  **Commune de Seclin**

N° vert Mairie :

Isolé(es), vous avez des **difficultés pour vos courses ou médicaments**, vous souhaitez vous mettre à **disposition pour aider**, ou avez des questions sur **l'organisation** mise en place par la Ville ?

Un numéro vert est disponible :

0 800 082 334

Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 16h

Permanences à l'Hôtel de Ville uniquement pour :

- les déclarations d'état-civil, et pour le CCAS-action sociale,
- lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et samedi de 10h à 12h

Pour toute question relative au Coronavirus, contactez le : 0 800 130 000



Actualités seclinoises

mai 2020

Écoles fermées sauf pour les enfants «prioritaires»



Plusieurs concertations ont eu lieu depuis fin avril entre le maire, l'Education Nationale, les élus du Conseil Municipal, et les parents d'élèves à propos de la rentrée scolaire de ce mois de mai.

Les parents ont été sondés, et ils n'étaient que 10% à se prononcer pour un retour de leur enfant à l'école maternelle ou élémentaire publique en ce mois de mai.

